



La lettre de Groupama aux dirigeants

Entreprendre

Numéro 5 - Juin 2008

Edito

Groupama toujours là pour vous protéger

Gérant majoritaire ou cadre salarié, quel que soit votre statut, Groupama vous propose une large protection en retraite, chômage, épargne salariale, santé et prévoyance. Découvrez dans ce numéro la nouvelle offre « Synergie Majoritaire ».

Dirigeant de PME, en matière de responsabilité, vous êtes bien souvent surexposé. Certes, ce sont les risques inhérents à vos fonctions. Mais vous devez être bien informé : en page 2, vous trouverez les informations dont vous avez besoin sur la faute inexcusable de l'employeur en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Dans ces domaines, comme dans de nombreux autres, votre conseiller se tient toujours à votre disposition pour vous accompagner et vous présenter les solutions de Groupama Entreprises les mieux adaptées.

Votre conseiller Groupama



A la une

Gérant majoritaire : avez-vous pensé à votre protection sociale ?

La forme juridique de votre entreprise, le choix de votre statut et de votre mode de rémunération sont particulièrement importants car ils déterminent la nature et le niveau de votre protection sociale.

Que vous soyez salarié ou non, vous devez prévoir votre protection sociale complémentaire. Aussi, dès l'instant où vous choisissez le statut de gérant majoritaire, c'est l'ensemble de votre couverture sociale qui est à reconstituer, puisque vous ne pouvez prétendre aux prestations des régimes de base, qui ne répondent d'ailleurs pas suffisamment à vos besoins. En outre, si vous étiez salarié avant d'être gérant majoritaire, il vous sera encore plus difficile d'accepter ce déficit de protection.

Protégez-vous comme les salariés

Sachez qu'avec les solutions Groupama, vous pouvez bénéficier d'une protection sociale complémentaire d'aussi bonne tenue que celle des salariés : ainsi, la retraite complémentaire, une couverture en cas de perte d'emploi, des solutions d'épargne salariale ou bien encore une protection familiale en prévoyance et frais de santé vous sont également accessibles.



Les conseillers Groupama vous écoutent et vous accompagnent lors de votre passage d'un statut salarié à un statut non salarié et vous proposent une très large gamme de garanties et de conditions tarifaires.

Vous proposer des assurances et des services pour le développement de votre entreprise et de vos salariés, c'est également une façon de prendre soin de vous...

Contact : votre conseiller Groupama

Groupama à l'international

2,8 Mds€
de chiffre
d'affaires*

10 implantations
en Europe et
en Asie

6 500
salariés dans
10 pays*

À noter :

Groupama vient de racheter toutes les actions de Asiban, l'un des leaders roumains de l'assurance vie et non vie.

*au 31 décembre 2007

Faute inexcusable de l'employeur : un risque à prendre en compte

Dirigeants, sachez que vous êtes exposés au contentieux de la faute inexcusable dans des cas, de plus en plus fréquents, d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Vous pouvez limiter vos risques.

La faute inexcusable de l'employeur est principalement liée à des accidents provoqués par un manquement aux règles d'hygiène et de sécurité du travail : une blessure grave causée par une machine défectueuse, un décès par électrocution... Au-delà de ces circonstances clairement identifiées, il existe également d'autres motifs (voir encadré).

Votre responsabilité est en jeu

Depuis 2002 et le dossier « amiante », vous avez une obligation de sécurité de résultat envers vos salariés. La conscience du danger sur les risques que vous pouvez leur faire encourir constitue l'un des éléments majeurs de la faute inexcusable et il devient le critère déterminant pour le juge.



Vous pouvez vous assurer

Aux termes de la Loi du 27 janvier 1987, « l'auteur de la faute inexcusable est responsable sur son patrimoine personnel des conséquences de celle-ci ». Cependant, vous avez la possibilité de vous assurer contre les conséquences financières d'un recours pour faute inexcusable. Ainsi, Groupama vous propose une police spécifique qui facilite la prise en charge directe par nos soins du dossier de remboursement du capital représentant la majoration de rente versée à la victime ou à ses ayants droit.

Contact : votre conseiller Groupama

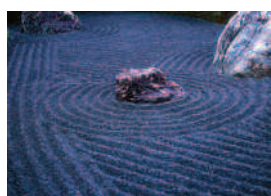


Quelques motifs de recours pour faute inexcusable de l'employeur

Depuis le dossier « amiante », il est devenu difficile pour l'employeur de dégager sa responsabilité en matière de faute inexcusable : il a été reconnu que l'exposition à des produits nocifs sans protection pouvait entraîner l'apparition d'insuffisances respiratoires lourdes, voire de cancers de la plèvre.

La faute inexcusable peut être retenue également en cas :

- d'exécution de tâches dangereuses par des ouvriers inexpérimentés,
- d'allongement de la journée de travail d'un conducteur routier,
- de harcèlement moral (pressions et brimades répétées dans le cadre professionnel).



Alertes aux défaillances d'entreprises : un service Groupama

Groupama Assurance-Crédit met à votre disposition un service gratuit de surveillance de votre poste clients et vous donne accès à une base de données de toutes les sociétés défailtantes.

Pour accéder à ce service, une seule adresse : www.groupama-ac.fr ; il suffit de s'inscrire.

Mettez sous surveillance une ou plusieurs filières et soyez alerté.

Lancez une recherche multicritères. Vous choisissez l'activité, les zones géographiques, le minimum de chiffre d'affaires et la période couverte. Vous obtiendrez immédiatement la liste des sociétés défailtantes.

Lancez une recherche sur une entreprise. Vous indiquez seulement des mots de la dénomination de l'entreprise. Le moteur de recherche affiche la liste des résultats. S'il y a plusieurs sociétés, vous devez en choisir une. Et vous pourrez connaître immédiatement sa situation : type de jugement avec la date, procédure collective.

Contact : votre conseiller Groupama



Défaillances en hausse en 2007

Les défaillances d'entreprises en diminution de 4,5 % en 2006 sont reparties à la hausse en 2007 (+ 4,9 %). 49 400 défaillances ont été ainsi enregistrées l'an dernier ce qui marque un record. La plus forte progression de défaillances a été constatée dans le bâtiment ; à l'inverse, celles-ci ont reculé dans les transports. Par ailleurs, 506 procédures de sauvegarde ont été ouvertes en 2007 contre 500 en 2006. Les trois-quarts des sauvegardes ont été demandées par des entreprises de moins de 20 salariés.

Source : Altarea (Analyse annuelle des bilans et sauvegardes d'entreprises, janvier 2007)



Dans votre région / Groupama Nord-Est



Les gérants majoritaires peuvent enfin obtenir + !

Groupama lance une nouvelle offre de prévoyance et de complémentaire santé dédiée aux gérants majoritaires.

Spécialement adaptée au mode de rémunération non salarié et à la fiscalité Madelin, cette offre comporte des garanties très proches de celles dont disposent les salariés et le gérant salarié : le passage d'un statut à l'autre est facilité, sans grands bouleversements sur la protection sociale complémentaire personnelle et familiale.

1 offre, 2 contrats, 3 arguments

- **Une protection complète, quoi qu'il arrive :** avec Synergie Majoritaire Santé + et Synergie Majoritaire Prévoyance, vous disposez de garanties pour couvrir vos frais de santé et vos risques de prévoyance en cas d'arrêt de travail ou de décès. Choisissez le niveau de garantie qui vous convient et bénéficiez de services d'assistance complets.

- **Des garanties et avantages tarifaires et fiscaux :** les garanties correspondent à votre situation personnelle et vos cotisations sont adaptées à votre profil. Les contrats peuvent être souscrits totalement ou partiellement dans le cadre de la Loi Madelin. Vous bénéficiez alors d'une fiscalité avantageuse et vos proches profitent également d'une protection adaptée.

• Deux +

- Vous profitez personnellement de conditions tarifaires en prévoyance si un contrat (retraite, prévoyance, santé) est souscrit pour les salariés de votre entreprise.
- En choisissant une protection complémentaire intégrale prévoyance et santé, vous bénéficiez d'une réduction de 10 % sur vos cotisations santé.

Un site Internet dédié aux entreprises

Nouveauté. Groupama Entreprises dans votre région vous propose son site Internet dédié uniquement aux entreprises. Vous y trouverez les coordonnées directes de vos interlocuteurs privilégiés ainsi que toutes les solutions à vos besoins en assurance de biens, responsabilités et assurance de personnes. Ce nouveau site permet à Groupama d'améliorer sa qualité de service.

Groupama s'inscrit également dans la politique du développement durable via ce site. Dans un souci de protection de l'environnement, le mode de communication électronique sera privilégié. N'hésitez donc pas à nous laisser votre e-mail ou à nous écrire à l'adresse suivante : direction.entreprises@groupama-ne.fr.

Retrouvez l'ensemble des numéros de la Lettre Entreprendre en version téléchargeable sur www.groupama-ne-decc.com

Dirigeants : 5 bonnes raisons de mettre en place votre épargne salariale

Si vous employez entre 1 et 100 salariés, vous avez accès à titre personnel aux 5 avantages exclusifs de l'épargne salariale :

1. Vous vous constituez un capital ou un complément de retraite avec l'aide financière de votre entreprise ; cet « abondement » peut atteindre 300 % de vos versements personnels*.
2. Comme vos salariés, vous pouvez percevoir un intéressement si les objectifs définis dans l'accord d'entreprise sont atteints.
3. Vous ne versez pas d'impôt sur la plus-value à la sortie** et, si vous choisissez l'option PERCO, vous pouvez bénéficier d'une fiscalité allégée sur vos rentes.
4. Vous payez à titre personnel moins de frais : l'entreprise prend à sa charge les frais de tenue de compte.
5. En cas d'événements importants (achat de la résidence principale, mariage, 3^e enfant, divorce, décès...), vous pouvez débloquer votre épargne avant le terme fixé (5 ans pour le PEE, à la retraite pour le PERCO).

Et bien entendu, vous motivez et fidélisez vos salariés, qui bénéficient eux aussi de tous ces avantages.

* Dans la limite d'un plafond annuel
** Uniquement CSG/CRDS/IPS

Contacts

Contactez votre conseiller
Groupama

•
par mail :
direction.entreprises@groupama-ne.fr

•
ou sur Internet :
www.groupama-ne-decc.com
et
www.groupama.fr

Des infos sur la profession

Assurances des flottes : la qualité de service avant tout

Groupama rénove ses outils de gestion et ses offres d'assurances des flottes de véhicules. Plus de rapidité et de souplesse grâce à un nouvel outil de gestion. Vos demandes de couverture seront facilitées.

En plus de la déclaration de sinistres par téléphone, Groupama offrira la possibilité de déclarer les entrées, sorties et immatriculations de vos véhicules et vos sinistres par Internet.

Enfin, les nouvelles offres seront dotées de garanties adaptées : frais de location de véhicule de remplacement, frais de remplacement des conducteurs accidentés, pannes mécaniques, assistance et protection juridique étendue.

Ces nouveautés vous seront proposées dès septembre.



Action de groupe : l'échéance se rapproche

L'action de groupe ou *class action* qui permet à un groupe de victimes d'un même dommage de se faire représenter collectivement par une personne, mobilise depuis 2005 pouvoirs publics, MEDEF, associations de consommateurs, juristes... Présenté comme une évolution naturelle du droit procédural français, le projet en cours de préparation par Bercy et la Chancellerie devra concilier compétitivité des entreprises et protection des consommateurs. Points à suivre : représentation par les seules associations de consommateurs agréées, nature et importance des litiges et disciplines juridiques concernées (consommation, concurrence, environnement...).

3 questions à...



M. Lhuillier,
*dirigeant d'une entreprise
de transport de marchandises*

Connaissez-vous Groupama ?

À la télé, à la radio, on connaît bien Cerise. J'ai aussi reçu une plaquette sur la création de Groupama Entreprises dans ma région. Je n'ai donc pas été surpris de recevoir un appel pour prendre rendez-vous.

Comment s'est déroulé ce rendez-vous ?

J'ai eu affaire à un vrai « pro », qui connaissait bien les risques de mon métier et qui a été capable d'un seul coup d'œil d'identifier tous mes besoins.

Auriez-vous un reproche ?

Le recevoir m'a demandé du temps : il m'a posé beaucoup de questions « indiscrettes » sur les précédents sinistres, mon statut, la forme juridique de ma société... Mais je sais que tous ces éléments sont nécessaires pour proposer les bonnes protections à un tarif ajusté. Alors, autant y consacrer quelques instants ! Maintenant, j'attends de sa part des propositions intéressantes.

Focus Groupe

Groupama Asset Management primé par Eurofonds

Groupama Asset Management, gestionnaire d'actifs retraite et épargne, a été primé par Eurofonds, dans le cadre des Victoires 2008 pour la qualité de ses gammes et la régularité de ses performances. Confier son épargne retraite repose sur une confiance... en l'occurrence méritée.

Risques communaux : un nouvel outil de gestion du risque inondations



Groupama aide les communes à faire face à un risque majeur et propose aux élus un outil de gestion du risque

inondations sans équivalent à ce jour grâce à un accord signé avec la société PREDICT Services, spécialisée dans la prévention des risques climatiques. Ainsi informées, les communes agissent efficacement auprès des entreprises pour la mise en œuvre des actions de sauvegarde.

Assurance Transport en Espagne

Groupama Transport et Groupama Seguros ont signé un accord de partenariat pour développer conjointement l'assurance transport en Espagne. Les moyens et compétences des deux structures sont regroupés à Madrid.

Un nouveau Code du travail

Après 3 années de préparation, un nouveau Code du travail est entré en vigueur à compter du 1^{er} mai 2008. Il comporte plus d'articles que la précédente version, mais ceux-ci sont plus courts. Fini donc les articles à rallonge !



Entreprendre, la Lettre de Groupama aux Dirigeants, est une publication de GROUPAMA SA, dont le siège est au 8-10 rue d'Astorg, 75383 Paris cedex 08, 343.115.135 RCS PARIS. Entreprise régie par le code des assurances.

– Directeur Général : Jean Azéma – Directeur de la publication : Jean-Marc Vervelle – Responsable de la rédaction : Laurence Puig
– Ont participé à ce numéro : Annie Dillard, Françoise Perrin, Laurence Puig, Nathalie Tharaud, Philippe Perrine, François Schmidt
– Conception-réalisation : Inergie Communication. Tél. : 01 41 09 05 05
– Régionalisation : Groupama Nord-Est : a participé à la rédaction Anne Del Olmo Diez - Mégatexte - Imprimerie : MG2, Reims
– Photos : Fotolia, Image Source, Image 100, Goodshot, Groupama, Photoalto, Photodisc, Workforce – ISSN 1955-6160

Un contact personnalisé sur www.groupama.fr